

PLAN D'ACTION DU COMITÉ CULTUREL SCOLAIRE

LES BUTS

- Dynamiser la dimension culturelle du Centre de services scolaire des Navigateurs.
- Promouvoir l'intégration de la culture dans toutes ses écoles.
- Former un citoyen conscient de la culture en général, mais porteur de la culture de tout le territoire du centre de services.
- Favoriser le développement d'un public intéressé aux différentes manifestations culturelles d'ici d'ailleurs en portant une attention particulière aux artistes du territoire.
- Amener l'élève à apprécier le plaisir relié à la participation aux activités culturelles.

LES PRINCIPES

- La stimulation des élèves aux différents éléments culturels passe par la sensibilisation de tout le personnel scolaire, des familles et des organismes partenaires.
- L'enrichissement de la culture de l'élève nécessite une présence de la dimension culturelle dans les situations d'apprentissage présentées.

LES VOIES DE RÉALISATION

1. Activités réalisées dans le cadre du programme de formation (dans la classe).
2. Manifestations culturelles produites par soi ou par son milieu scolaire (dans l'école).
3. Manifestations culturelles produites par la communauté (à l'extérieur de l'école).

MEMBRES DU COMITÉ CULTUREL SCOLAIRE

Le comité culturel est composé de plusieurs membres provenant du Centre de services scolaire des Navigateurs, plus précisément des Services éducatifs, personnel enseignant et directions d'école. Plusieurs autres personnes provenant du milieu communautaire ainsi que des représentants de la ville de Lévis et de Lotbinière.

Objectifs	Moyens	Actions
<p>1. Amener le personnel scolaire à se percevoir comme des passeurs culturels pour assurer aux élèves l'accessibilité à tout ce qui a trait à la culture.</p>	<p>1.1 Faciliter la circulation de l'information en soutenant l'animation culturelle auprès de l'ensemble du personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser le groupe courriel pour diffuser l'information. ▪ Publier les informations concernant le dossier culturel sur la page Web du CSSDN. ▪ Promouvoir les différents moyens et ressources du site Web du MEQ consacré au protocole d'entente interministériel Culture-Éducation. ▪ Maintenir les actions posées pour faciliter la circulation de l'information.
	<p>1.2 Susciter et soutenir la création de comités culturels locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Envoyer un courriel aux directions d'établissement pour qu'elles ajoutent dans la liste des comités possibles (tâches des enseignants) ce comité culturel-école. ▪ Dresser la liste des écoles qui ont leur comité culturel et le nom du répondant à qui seront adressées les communications du comité culturel. ▪ Offrir un accompagnement aux comités culturels-écoles (toutes les écoles et/ou les regroupements d'écoles ont un comité culturel). ▪ Offrir des formations aux membres des comités-écoles : passeur culturel.
	<p>1.3 Actualiser la dimension culturelle dans les établissements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déposer le plan d'action sur le site du CSSDN ▪ Préparer un plan de lancement (vidéo promotionnelle). ▪ Présenter la politique à l'ensemble du CSSDN.
	<p>1.4 Soutenir la réalisation des projets culturels présentés par les établissements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire la promotion du matériel culturel disponible (la culture à l'école, les sorties culturelles scolaires du MCC, une école accueille un artiste, Projets culturels du CSSDN, prix de reconnaissance Essor, Mois de la culture, Les Journées de la culture). ▪ Faire le suivi des projets et le suivi des budgets. ▪ Intégrer tous ces événements importants dans un calendrier électronique dont pourraient se servir les répondants en guise de rappel. ▪ Faire parvenir les projets des écoles au MEQ, au MCC et au CSSDN. ▪ Rendre compte des coups de cœur (ateliers, spectacles, artistes, auteurs...) et évaluer les retombées
	<p>1.5 Soutenir le personnel enseignant dans l'intégration de la dimension culturelle aux situations d'apprentissage présentées aux élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répertorier les principaux outils utiles aux enseignants. ▪ Envoyer l'information aux répondants pour qu'ils connaissent les ressources (sites, documentation), les procédures et les délais pour planifier des activités culturelles dans leur école. ▪ Inciter les enseignants à planifier et à réinvestir en classe des expériences culturelles. ▪ Prévoir une rétroaction dans cette communication aux répondants culturels et publier leurs activités dans les réseaux sociaux, sur le site du CSSDN ou dans les communautés de presse.

<p>2. Favoriser la collaboration avec les partenaires culturels de la région.</p>	<p>2.1 Encourager les établissements à recourir aux ressources artistiques et culturelles de leur milieu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre aux représentants des organismes de présenter les activités qu’elles organisent lors des rencontres du comité culturel du CSSDN. ▪ Actualiser la liste des partenaires, des artistes et organismes du milieu. ▪ Participer aux rencontres régionales des organismes culturels (Conseil de la culture...). ▪ Diffuser des offres d’artistes locaux par courriel aux représentants du comité culturel des écoles. ▪ Diffuser la liste des partenaires culturels locaux (répertoire culturel du CSSDN) et le mettre à jour chaque année.
<p>3. Promouvoir les activités culturelles vécues à l’école, notamment par un partenariat avec les acteurs de la vie culturelle régionale : les artistes, les artisans et les différents organismes impliqués dans le domaine culturel.</p>	<p>3.1 Diffuser les réalisations culturelles des établissements scolaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inciter les enseignants à publier leurs activités dans les réseaux sociaux, sur le site du CSSDN ou dans les communiqués de presse. ▪ Publier sur le site du CSDDN les réalisations culturelles. ▪ Réaliser la collecte continue des activités culturelles dans chaque école. ▪ Présenter les projets lors des rencontres du comité culturel du CSSDN. ▪ Encourager les directions d’école à publier leurs activités culturelles sur le site du CSSDN et le site de leur école.
<p>4. Faciliter l’utilisation de lieux où les élèves pourront exprimer leur propre production culturelle.</p>	<p>4.1 Faciliter l’accessibilité aux équipements, aux locaux et autres infrastructures communautaires pour la tenue d’activités et d’événements culturels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les partenariats avec les municipalités pour l’utilisation de leurs locaux. ▪ Poursuivre le développement de partenariat avec les diffuseurs.

La présentation d’un plan d’action conforme aux objectifs et mandats d’un comité culturel du Centre de services scolaire des Navigateurs devra démontrer les qualités suivantes :

- présence d’actions qui soutiennent l’intégration de la dimension culturelle à l’école;
- présence d’actions qui soutiennent la formation du milieu au regard de l’intégration de la dimension culturelle à l’école;
- préoccupation en regard de la diversité des actions, de l’accessibilité du plus grand nombre et de l’ampleur des actions à réaliser.